

COMPTE RENDU SÉANCE DU 2 MARS 2011

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de conseillers de votants : 16

Date de la convocation : 24 février 2011
Date d'affichage de la convocation : 24 février 2011

L'an deux mil onze, le deux mars à vingt heures, le Conseil Municipal de PLEUGUENEUC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur BLANCHARD André, Maire.

Étaient présents : MM. DESHAYES Jean-Yves, RÉGEARD Loïc, BESSIN Pascal, BARBY Éric, MONTIGNE Claude, RUELLAN Jean-Claude, SAUVEUR Patrice, MASSON Jean-Paul, CROQUISON Sébastien ; Mmes ROZE Marie-Paule, HOUIT Yolande, GASCOIN Laurence et NIVOL Nadine.

Absents excusés : M. de LORGERIL Olivier (a donné pouvoir à M. André Blanchard), M. LEFEUVRE André (a donné pouvoir à REGEARD Loïc), GRIMBELLE Hélène, BEDEL Didier et M. GLORY Georges.

Un scrutin a eu lieu ; M. MASSON Jean-Paul a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 3 février 2011
 - Élection du secrétaire de séance
- 1- Enquête publique GAEC MELIEG de Meillac
 - 2- Gestion du personnel communal
 - 3- Subventions 2011
 - 4- Orientations budgétaires
 - 5- Informations diverses
 - 6- Questions diverses

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FÉVRIER 2011

M. André BLANCHARD soumet au Conseil municipal le compte-rendu de la séance du 3 février 2011. Il est adopté à l'unanimité des membres présents.

I- ENQUÊTE PUBLIQUE – GAEC MELIEG – COMMUNE DE MEILLAC (N°12-2011)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une enquête publique d'une durée d'un mois est ouverte depuis le 9 février dernier en vue de :

- La restructuration d'un élevage bovin dans le cadre d'un regroupement de deux troupeaux : GAEC Le Linon et GAEC La Massue devenant le GAEC Melieg,
- L'extension de l'élevage de porcs à l'engrais sur le site de La Massue,
- La mise à jour du plan d'épandage de l'exploitation.

Les pièces du dossier sont déposées au secrétariat de mairie de Meillac où le public peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Un commissaire-enquêteur a été nommé par le Tribunal Administratif et recevra désormais à la mairie de Meillac le vendredi 4 mars 2011 et le vendredi 11 mars 2011 de 14h à 17h. Il a qualité pour recevoir les déclarations qui pourraient être formulées pendant la durée de l'enquête. Conformément à la législation, les communes concernées par le rayon d'affichage de 3 km ou le plan d'épandage, doivent être consultées et sont invitées à donner leur avis sur cette demande d'autorisation.

Entendu l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ÉMET** un avis favorable pour la demande susnommée et établie par le GAEC Melieg de Meillac,
- **CHARGE** M. le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

II- PERSONNEL COMMUNAL – RECALCUL DE L'ANNUALISATION (N°13-2011)

Après examen de l'emploi du temps de l'Adjoint Technique Territorial 2^{ème} classe exerçant en classe de petite section maternelle à l'école, il convient de revoir le calcul de l'annualisation des heures de travail. Monsieur le Maire propose de reconsidérer le temps de travail hebdomadaire de la manière suivante, **et ce à compter du 1^{er} janvier 2011.**

 Mme BLANCHARD Ginette (Adjoint Technique Territorial 2^{ème} classe) : 31.50/35^{ème}

Après en avoir délibéré, l'Assemblée :

- **VALIDE** le temps hebdomadaire de travail de l'agent exerçant en classe de petite section de maternelle **à compter du 1^{er} janvier 2011, comme suit :**

 Mme BLANCHARD Ginette (Adjoint Technique Territorial 2^{ème} classe) : 31.50/35^{ème}

- **CHARGE** Monsieur le Maire de rédiger l'arrêté correspondant,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents et annexes se rapportant à dossier.

III- TABLEAU DES EFFECTIFS – PERSONNEL COMMUNAL (N°14-2011)

Vu la délibération n°13-2011 portant sur le temps de travail de certains agents, il convient d'actualiser le tableau des effectifs communaux.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** le tableau des effectifs municipaux ci-dessous :

Grade	Durée hebdomadaire	Nombre
Services administratifs et agence postale communale		
Rédacteur	Temps complet	1
Adjoint Administratif Territorial 1 ^{ère} classe	Temps complet	1
Adjoint Administratif Territorial 1 ^{ère} classe	Temps non complet (26.50 ^{ème} /35)	1
Services techniques		
Adjoint Technique Territorial 2 ^{ème} classe	Temps complet	1
Adjoint Technique Territorial 1 ^{ère} classe	Temps complet	2
Ecole		
Adjoint Technique Territorial 2 ^{ème} classe	Temps non complet (31.50 ^{ème} /35)	1
Adjoint Technique Territorial 2 ^{ème} classe	Temps non complet (27.50 ^{ème} /35)	1
Adjoint Technique Territorial 2 ^{ème} classe	Temps non complet (28.50 ^{ème} /35)	1
Adjoint d'Animation Territorial 2 ^{ème} classe	Temps non complet (22 ^{ème} /35)	1
Salle multifonction		
Adjoint Technique Territorial 1 ^{ère} classe	Temps non complet (27.50 ^{ème} /35)	1
Bibliothèque		
Adjoint Territorial du patrimoine 1 ^{ère} classe	Temps complet	1

- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer les arrêtés et tous les documents se rapportant à ce dossier.

IV- SUBVENTIONS ANNÉE 2011 (N°15-2011)

Monsieur le Maire rappelle les subventions versées aux associations en 2010 et présente toutes celles reçues cette année. Il précise qu'il a été décidé de ne verser des subventions qu'aux associations locales ou communales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'attribuer pour l'exercice 2011 les subventions suivantes :

Associations locales	2010	2011
Coopérative scolaire (parents d'élèves)	2 500 €	3 500 €
Foyer laïc (section basket, fête locale, randonnées, badminton et école)	1 500 €	2 000 €
JASPP – football	500 €	0 €
Club de l'amitié	500 €	500 €
Anciens combattants	500 €	500 €
Gymnastique volontaire	500 €	500 €
UCIAPL – commerçants	500 €	500 €
ACCA – chasse	500 €	500 €
USL – St Domineuc	150 €	150 €
OSBR (1 € / habitant)	1 537 €	1 537 €
Canoë Kayak (St Domineuc)	80 €	80 €
Comité de pêche et loisirs	500 €	500 €
Comice agricole	950 €	950 €
Arc Iris & Gribouille	1 000 €	1 000 €
« Ille » sera demain	500 €	500 €
ADMR Tinténac	200 €	500 €
Association Entraide alimentaire du Linon	150 €	150 €
Association de la MARPA de Pleugueneuc		500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **DEMANDE** l'inscription de ces dépenses au Budget Primitif 2011,
- **CHARGE** M. le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

V- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ARTS DU CIRQUE – ARC IRIS (N°16-2011)

Monsieur le Maire présente la demande de subvention exceptionnelle déposée par l'association ARC IRIS dans le cadre du stage « d'initiation et de découverte des arts du cirque » qu'elle organise du 25 au 29 avril 2011 en partenariat avec le cirque Métropole.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune avait versé une subvention exceptionnelle en 2009, de 20,00 € par enfant habitant la commune et participant à cette animation, soit 880 €, afin de combler le déficit de l'opération.

Monsieur le Maire précise qu'environ 50 enfants de Pleugueneuc sont déjà inscrits, ce qui assure presque l'équilibre financier de l'opération. Il souhaite néanmoins soutenir l'action de cette association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **DÉCIDE** de verser une subvention exceptionnelle à l'association ARC IRIS dans le cadre du stage « d'initiation et de découverte des arts du cirque » d'un montant de 1 000 €,
- **DEMANDE** l'inscription de cette dépense au Budget Primitif 2011,
- **CHARGE** M. le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

VI- POINT A TEMPS AUTOMATIQUE – VOIRIE RURALE (N°17-2011)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'entreprise LE HAGRE de Melesse a établi une offre de prix pour la campagne PATA 2011. Celle-ci s'élève à 9 540.00 € HT soit 11 409.84 € TTC.

M. MONTIGNÉ, Adjoint au Maire en charge de la voirie communale, précise que le procédé utilisé par cette entreprise est plus complet (reprise intégrale des trous notamment).

Considérant la proposition tarifaire,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité :

- **RETIENT** la proposition de l'entreprise LE HAGRE pour les travaux de voirie énumérés ci-dessus pour un montant de 9 540.00 € HT soit 11 409.84 € TTC. Ces travaux envisagent l'utilisation de 12 tonnes de matériaux divers. Les quantités réelles seront peut être sensiblement différentes.
Cette dépense sera imputée à l'article 2315-068 « programme - voirie rurale 2011 » à la section d'investissement du budget communal 2011,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

VII- ÉCLAIRAGE PUBLIC AGGLOMÉRATION (N°18-2011)

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°11-2011 du 3 février 2011 portant sur le contrat de maintenance de l'éclairage public au sein de l'agglomération.

Cette dernière validait l'adhésion et le transfert de la compétence « maintenance des installations d'éclairage et de cartographie associée » au Syndicat Département d'Énergie 35, pour des raisons essentiellement économiques.

Notre prestataire actuel (société SPIE du Rheu) propose de revoir ses conditions tarifaires (18.50 € HT par point lumineux au lieu de 22 € HT).

Compte tenu de la bonne connaissance de nos installations et des nouvelles conditions tarifaires proposées par la société SPIE,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité :

- **RETIENT** la proposition de l'entreprise SPIE pour la maintenance du réseau de l'éclairage public communal (18.50 € HT par point lumineux),

- **ANNULE** la délibération n°11-2011 du 3 février 2011 portant sur le transfert de la compétence « maintenance des installations d'éclairage et de cartographie associée » au Syndicat Départemental d'Énergie 35,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer la convention et tous les documents se rapportant à ce dossier.

IX- ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2011

- 1- Terrains :
 - Acquisition terrains Bouyère
- 2- Bâtiments communaux :
 - Bibliothèque
 - Maison médicale
- 3- Equipements divers
- 4- Voirie
 - Voirie rurale
 - Voirie urbaine
 - Sécurité rue du Linon
- 5- Diagnostic eaux pluviales
- 6- Acquisition ouvrages bibliothèque
- 7- Presbytère
 - VRD
 - Mur et divers
- 8- CLSH : étude de faisabilité

X- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Point jeux « Gribouille » : désormais, dans l'ancienne bibliothèque. Ouverture les mardis et jeudis matins de 9h à 11h
- Maison médicale : charpente posée.
- Point sur les travaux de voirie
- Presbytère : ancienne salle du patronage (pourquoi ne pas l'intégrer à l'opération du programme locatif « Les Jardins du Presbytère » de SA HLM La Rance ?). Prochaine rencontre avec les services de La Rance.
- CSLH : contexte de la Maison de l'enfance à Tinténiac (nombre de places insuffisant). Etude de faisabilité. Prochaine réunion avec la CAF le 11 mars prochain avec les communes de Plesder et de Trévérien.
- Révisions et modifications du PLU : enquête publique du 26 avril 2011 jusqu'au 25 mai 2011.

XI- PROCHAINES RÉUNIONS MUNICIPALES

- **Commission Finances** : le **mardi 22 mars 2011** à 19 heures (Compte Administratif 2010)
- **Commission Finances** : le **jeudi 24 mars 2011** à 19 heures (Budget Primitif 2010)
- **Commission Information** : le **lundi 28 mars 2011** à 19 heures
- **Prochaine réunion du Conseil Municipal** : le **mercredi 30 mars 2011** (vote budgétaire)

Affichage du compte-rendu le 10 mars 2011

Vu, le Maire
M. André BLANCHARD